

**REUNION DU CONSEIL LOCAL de DEVELOPPEMENT (CLD) VALENCE DROME ARDECHE CENTRE
DU LUNDI 21 JANVIER 2008 A SAINT MICHEL DE CHABRILLANOUX**

Etaient présents : Dominique ALLAIN, Marcel CHAIX, Michel CHAUDY, Jacqueline CIMAZ, Jacques FRANCOIS, Marcel HUDELOT, Pierre-Antoine LANDEL, Fatima MANA, Odile ROBERT, Christian ROUVEURE, Alain SALLIER, Stéphanie FOURURE (CDC Eyrieux aux Serres), Elisa JAFFRENNOU (PNR Monts d'Ardèche), Jean-Louis VIDIL (Maire de Saint Michel de Chabrillanoux) ;

Etaient excusés : Félix LARCHER, Jean-Pierre CARDI, Didier THUNOT, Jean-Daniel BALAYN.

Assistait : Nadège DALLARD.

Pierre-Antoine LANDEL a introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour :

- Présentation du projet Leader par le PNR des Monts d'Ardèche
- Débat autour de ce projet
- Présentation du projet CFD de la Communauté de Communes Eyrieux aux Serres
- Avis du CLD sur ce projet
- Point sur les Comités d'avis thématique du CDRA : objectifs et gestion des candidatures

Jacques FRANCOIS a remercié les participants, et excusé Monsieur le Maire, Jean-Louis VIDIL (qui a rejoint les participants en cours de soirée) et Jean-Daniel BALAYN (Vice Président du PNR et membre du CLD). Jacques FRANCOIS a présenté le dynamisme de la commune de Saint Michel de Chabrillanoux, notamment à travers l'organisation de son festival annuel « La Chabriole ». Saint Michel bénéficie d'une population jeune, avec une certaine attirance pour cette commune, notamment en terme d'installation d'artistes et d'intermittents du spectacle.

Ensuite, Pierre-Antoine LANDEL a évoqué sa candidature sur une liste de Valence aux élections municipales et a rappelé les propositions des membres du bureau à cet effet :

- Pierre-Antoine LANDEL suspend son mandat de Président du CLD ValdAC jusqu'à la prochaine réunion de bureau fixée le **mercredi 26 mars à 18h30** (dans les locaux du SMEOV).
- Il s'engage à ne pas utiliser le titre de Président du CLD pour sa candidature.
- Il sera remplacé par les membres du bureau pour les tâches et missions habituelles du CLD. A ce titre, Marcel HUDELOT assistera au prochain comité de pilotage du CDRA programmé le jeudi 14 février à 16h30 en Mairie de Guilhaud Granges.
- Nadège DALLARD et les membres du bureau poursuivront trois missions principales : une réflexion sur les activités du CLD : analyse de la

participation, proposition d'objectifs et étude des différentes solutions pour une relance de l'activité ; mise en place du site Internet et le chantier de prospective Rhône-Alpes 21 (notamment avec les autres CLD).

L'ensemble des membres du CLD présents accepte cette proposition.

1. Présentation du projet Leader par le PNR des Monts d'Ardèche

Une partie importante du PNR fait partie du territoire ValDAC (52 communes). Cette situation incite à développer les liens entre la Vallée du Rhône, l'agglomération valentinoise et le PNR (ex : pour les scolaires, les activités pédagogiques, sportives, économiques,...), afin que le PNR soit considéré davantage comme un lieu de vie structurant du territoire.

Elisa JAFFRENNOU (chargée de mission Programmes européens du PNR) a présenté le programme Leader : « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale ». Il s'agit d'un programme initié par l'Union Européenne confiant une enveloppe financière aux territoires ruraux (dans une logique ascendante) pour le développement rural selon plusieurs modalités :

- Le partenariat public/privé.
- Une stratégie locale de développement à travers une priorité ciblée (le maintien et l'accueil d'actifs).
- Permettre de capitaliser et transférer les expériences / les bonnes pratiques.
- La coopération en France et transnationale.

Le programme devient de plus en plus contraignant. Aujourd'hui, le programme Leader s'inscrit dans les politiques européennes : il s'agit du second pilier de la politique agricole commune avec la Politique Agricole Commune (PAC) et d'un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement Rural). Le programme Leader apparaît ainsi moins autonome car il s'inscrit dans le second pilier de la PAC.

Avant, la candidature Leader était retenue en tant que territoire, ce qui permettait au porteur du projet d'être gestionnaire de l'enveloppe, de pouvoir accompagner les maîtres d'ouvrage,... permettant une bonne réactivité. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Comme dans le FEADER, le Ministère de l'agriculture et de la pêche devient le service instructeur entraînant une réduction de l'autonomie, un allongement des circuits d'instruction (DDAF), une perte de la réactivité, une complexité financière accrue notamment pour les porteurs de projet. Une autre contrainte peut également être soulevée, celle d'une subvention calculée en fonction des autres contreparties publiques (un taux de subvention de l'ordre de 55 % fixe calculé sur les contreparties publiques). Certaines associations, par exemple, ne peuvent mobiliser des fonds publics. Cela peut entraîner un risque en terme d'innovation.

En juillet 2007, un groupe de travail s'est mis en place autour d'une thématique pour le développement du territoire : **la question du maintien et de l'accueil des actifs sur le territoire du parc des Monts d'Ardèche a été retenu**. En effet, un diagnostic a permis de mettre en exergue que la situation de l'emploi, de l'économie opportune multidimensionnelle. La situation du territoire, les événements qui l'affectent (ex : grotte Chauvet,...) ont permis de favoriser le choix des élus publics et privés sur cette question là, car elle est multidimensionnelle. Il s'agit d'accompagner la compétence territoriale sur

cet accueil et maintien d'actifs.

Les objectifs du programme Leader du PNR sont les suivants :

- Leader accompagne le développement de la compétence territoriale et **l'ingénierie de projets**. Il s'agit de consacrer des moyens humains à cet axe ingénierie, permettant de favoriser l'innovation.
- **Le lien rural/urbain**. Le territoire du PNR reste un territoire d'arrière-pays fragile. Face à la déprise, à une population vieillissante, une certaine pression foncière,... l'intégration apparaît comme quelque chose de transversal.

Le PNR se concentre ainsi sur sept entrées :

• **Soutenir et développer les potentiels locaux d'activités** (le bijou, la châtaigne, le tourisme de découverte, les métiers d'arts, la relation entre un territoire et les produits, la culture, les services, l'éco-construction, la rénovation du patrimoine, l'économie sociale et solidaire,...).

Il s'agit de soutenir tous les projets permettant de développer l'économie, l'emploi dans ces filières.

Il s'agit également de participer au développement durable à travers les 4 piliers de la Région Rhône-Alpes : économie, environnement, social, gouvernance.

- **Soutenir le développement des services** comme condition d'accueil des actifs ; où les questions de la culture et de la petite enfance sont importantes.
- **Favoriser une gestion de l'espace durable** : la péri urbanisation et la pression foncière peuvent mettre en péril les paysages... Une vraie réflexion sur l'urbanisme est à mener.
- **S'appuyer sur les patrimoines pour renforcer l'attractivité du territoire**. Valoriser les patrimoines, source d'attractivité pour le territoire.
- **Volet coopération** : avec les questions de l'évolution du territoire, de la ruralité à travers les paysages, la question du lien social, des rapports sociaux...
- **La question du partage du diagnostic** : dans une réflexion à mener avec le CLD.
- **La question de la gouvernance** : l'expérience du CLD pouvant nourrir la réflexion.

2. Débat autour de ce projet

Le territoire Valdac a fait l'objet d'un diagnostic avec la mise en perspective de 3 scénarios par le CLD. Une réflexion peut ainsi être menée à partir de ces scénarios, notamment sur la place des acteurs : citoyens, acteurs économiques, culturels,... Le PNR a également sollicité le CLD de l'Ardèche

Méridionale, qui a décidé d'engager une réflexion sur la question de la cohérence et de l'articulation entre les politiques publiques (exemple avec le contrat Etat-Région autour de la grotte Chauvet).

Le PNR a sollicité les CLD notamment du fait du partenariat public / privé, avec l'intégration de la société civile dans la prise de décision. De plus, l'expérience de la gouvernance grâce aux rôles des CLD peut permettre d'enrichir les réflexions. Enfin, la candidature Leader est à élaborer avec les acteurs locaux, les CLD étant des acteurs du territoire. Jacqueline CIMAZ a demandé à Elisa JAFFRENNOU d'expliquer le terme de « démarche ascendante » dans sa mise en œuvre. Elisa JAFFRENNOU a précisé plusieurs dimensions où cette démarche ascendante était présente, tant dans la phase amont que dans la phase de réalisation :

- rencontre avec de multiples partenaires
- évaluation du programme Leader
- mieux communiquer, mieux sensibiliser, faire de l'événementiel,...

Après discussion, le CLD propose trois modalités de coopération :

- *la transmission au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche du diagnostic et des travaux de prospective du CLD autour des trois scénarios pour le territoire ; pour une intégration dans le dossier de candidature, si cela paraît utile ;*
- *la participation du CLD au GAL (Groupe d'Action Locale) avec la désignation à venir d'un titulaire et d'un suppléant du CLD ;*
- *l'implication des acteurs à la vie du programme à travers notamment la découverte de l'activité du PNR, de ses potentialités avec l'idée que le PNR représente un « avant-pays de qualité » et non un arrière-pays fragile. D'où la question suivante : comment impliquer les acteurs du territoire Valdac dans la vie du PNR, par des moments de rencontres, des moments de convivialité, des lectures de paysages, des journées portes ouvertes,.... La participation au CLD pourra passer par des actions concrètes, et non plus seulement par des réflexions.*

3. Présentation du projet « CFD » de Valorisation touristique de l'ancienne voie ferrée de la vallée de l'Eyrieux de la Communauté de Communes Eyrieux aux Serres

Pierre-Antoine LANDEL a rappelé que le règlement du CDRA stipule que le CLD doit rendre un avis pour les dossiers supérieurs à 50 000 euros. Considérant l'intérêt pour le CLD de prendre connaissance du dossier au travers d'un contact direct avec ses maîtres d'ouvrage, il a proposé d'inviter les représentants de la Communauté de Communes à venir le présenter. C'est ainsi qu'Alain SALLIER (Maire de Chalencon, élu de la CDC Eyrieux aux Serres et membre du CLD) et Stéphanie FOURURE (remplaçante de Béatrice Maire, directrice de la CDC Eyrieux aux Serres) ont accepté de présenter ce projet aux membres du CLD. Une fiche technique complète est annexée au présent Compte rendu.

La CDC Eyrieux aux Serres réunit 10 communes, avec deux bourgs centre : Les Ollières-sur-Eyrieux et Saint Sauveur-de-Montagut ; avec environ 5 000

habitants. La majorité des communes de la vallée de l'Eyrieux sont bordées par trois axes : l'Eyrieux, la départementale et l'**ancienne voie de chemin de fer**. Quelle utilisation pour cette ancienne voie ferrée ? Beaucoup d'études ont été réalisées et ce projet a eu du mal à se concrétiser. Ainsi, la CDC a pris ce projet sur son territoire (env. 18 Kms) avec le SIVU Eyrieux Clair. Un début d'aménagement a été réalisé. La CDC prendra en charge l'aménagement de Saint Vincent de Durfort jusqu'à Saint Julien Labrousse.

Les objectifs de ce projet de « Valorisation touristique et sportive de l'ancienne voie ferrée de la vallée de l'Eyrieux » expriment :

- la volonté de faire un « produit touristique » de cette voie, de la revitaliser sous l'angle touristique pour la vallée (objectif économique)
- l'attrait dans la vie quotidienne des habitants (mise à disposition de la population locale)
- l'apport en terme de découverte du territoire et de ses atouts patrimoniaux, paysagers, historiques ; permettre à la population qui va venir sur le territoire de bénéficier de ses potentialités.

Les Partenaires sont :

- La Région Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche, ainsi que l'Etat pour les partenariats financiers non seulement pour la phase avant-projet mais également pour la phase projet (subventions acquises)
- Les collectivités locales associées, notamment le Syndicat de rivière « Eyrieux Clair » (cf. présentation globale du projet) et la Communauté de communes des Châtaigniers, qui a déjà participé à l'avant-projet et avec laquelle un partenariat sera mis en place pour l'aménagement du kilomètre de voie situé sur la commune de Gluiras
- La Direction Départementale de l'Équipement en termes d'expertises, par le recensement de l'état des lieux, réalisés par trois subdivisions associées, de tous les ouvrages d'art.
- Les Offices de tourisme locaux pour envisager la promotion d'un seul et même produit fort
- Le Comité Départemental du tourisme, notamment par son appui en ingénierie d'analyse, basée sur l'Observatoire du tourisme.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique globale de valorisation de l'ensemble de la voie tout au long de la Vallée de l'Eyrieux.

La place de la démocratie locale est mise en avant au sein de ce projet, avec une action forte prévue pour associer au mieux les riverains et habitants pendant la période de définition en détail des actions et leur réalisation

Un temps fort de promotion touristique et d'animations de l'équipement est envisagé dans le cadre d'une campagne forte de développement territorial, en partenariat avec les structures touristiques locales et départementales.

D'autres précisions ont également été apportées, celles de la mise en place de dispositifs de protection (importance de l'aspect sécurité avec les gardes corps), et de l'accès de la voie interdite aux véhicules motorisés.

4. Avis du CLD sur ce projet

Compte tenu du montant de ce dossier et de l'enjeu de développement qu'il représente, ce dossier doit recueillir l'avis du CLD. Après avoir pris connaissance de l'exposé du projet présenté par la Communauté de Communes de l'Eyrieux aux Serress, le Conseil Local de Développement Valence Drôme Ardèche Centre émet un avis très favorable à l'attribution par la région Rhône-Alpes d'une subvention de 370.000 euros pour un coût total de 12.070.000 euros, dans le cadre du CDRA du fait de son impact

- *sur les activités économiques existantes ou à créer ;*
- *sur la préservation et la valorisation des paysages et de l'environnement ;*
- *sur le développement d'activités de loisirs accessibles à tous, en particulier les populations locales*

En outre, le CLD a souligné la prise en considération du projet dans un cadre intercommunal, permettant l'intégration au grand projet régional du Léman à la mer. Les participants à la réunion ont insisté sur la nécessité d'aménager la totalité du projet prévu, de La Voulte à Saint Agrève, pour le rendre totalement opérationnel. Ils ont apprécié la volonté des élus de réserver l'accès de cette voie aux transports doux non motorisés.

Les membres du CLD préconisent une attention soutenue au volet foncier du projet, en demandant le maintien de la maîtrise du foncier par les communes ou leurs groupements, en évitant tout transfert au secteur privé. Ils soulignent la nécessité d'accompagner cet aménagement structurant d'une politique de développement du tourisme durable sur la vallée de l'Eyrieux, en cohérence et complémentarité avec la Vallée du Rhône et de ses habitants, au travers d'activités de découverte, de loisirs et d'éducation à l'environnement.

5. Point sur les Comités d'avis thématique du CDRA : objectifs et gestion des candidatures

Les élus membres du Comité de Pilotage du CDRA ont proposé la constitution de 9 comités d'avis thématique (CAT). Ils ont proposé qu'un membre du CLD puisse siéger dans chacun des comités. Il s'agit de prendre connaissance des dossiers de demande de subvention déposés dans le cadre du CDRA, puis de **participer à la formulation d'un avis**, en relation avec les réflexions et propositions du CLD. Les CAT sont chargés, dans le cadre du processus d'examen des demandes de financement, d'émettre un avis sur chaque dossier (avis uniquement consultatif).

Un certain nombre de membres du CLD ont proposé leur candidature et le bureau du CLD a proposé l'organisation suivante :

SMEOV Château du Bousquet, 07800 Saint Laurent du Pape
Tel accueil : 04.75.60.77.80, Tel CLD : 04.75.60.77.84, Fax : 04.75.56.31.67
Mail : cld.valdac@orange.fr Blog Internet : <http://cldvdac.blog4ever.com>

• **CAT avec titulaires :**

Nom du comité d'avis thématique	Représentants CLD	Prochaines réunions connues
Economie Emploi Formation	Jean-Claude ROMANET (titulaire) ; Jean-François MURJAS (suppléant).	Jeudi 31 janvier à 16h30 en Mairie d'Etoile sur Rhône.
Tourisme	Félix LARCHER (titulaire) ; Olivier MAIGRET (suppléant).	Jeudi 31 janvier à 16h00 en Mairie de Privas.
PSADER	Olivier IBARRA (titulaire).	
Culture	Jacqueline CIMAZ (titulaire); Jacques FRANCOIS (suppléant).	Mardi 5 février 2008 à 14h00 au Lux, Scène Nationale de Valence.
Aménagement de l'espace	Marcel HUDELOT (titulaire)	
Ressources humaines TIC Communication	Michel CHAUDY et Pierre-Antoine LANDEL.	
Sport	Gérard FILLON (dans une optique de roulement) ; voir Odette DURAND (CDOS).	
Social Service aux personnes	Pascale COPPALONI (titulaire) ; Florence JACQUES (suppléant).	Vendredi 1 ^{er} février à 14h00 en Mairie de Beauvène.

• **CAT non pourvus de membres du CLD à ce jour :**

Rhône	Nadège DALLARD prend contact avec des associations de Bourg les Valence	
-------	---	--

1 CAT n'est pas encore pourvu de membres à ce jour et 3 n'ont pas de suppléant. Nadège DALLARD se chargera de contacter les membres du CLD pressentis individuellement pour leur proposer d'intégrer l'un des CAT restants.

6. Agenda

Lundi 28 janvier de 17h30 à 21h00: Atelier Territoire Rhône-Alpes 21 à l'antenne régionale de Rovaltain (près de la Gare TGV à Valence).

Mardi 29 janvier de 10h00 à 12h00 : Bilan des Rencontres Solidaires à la Région Rhône-Alpes.

Jeudi 14 février à 16h30 : Comité de pilotage du CDRA (Mairie de Guilherand Granges).

Mercredi 26 mars à 18h30 (dans les locaux du SMEOV) : réunion du bureau du CLD.

Annexe
Fiche opération CDRA ValDAC

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Eyrieux aux Serres

Intitulé du projet :

« Valorisation touristique de l'ancienne voie ferrée de la vallée de l'Eyrieux – 2nde tranche / Eyrieux aux Serres »

Action n°9 : Aménager des voies vertes, itinéraires de découverte du patrimoine.

Descriptif : Les CGD Eyrieux et vallée du Doux ont permis d'enclencher la dynamique de valorisation de l'ancienne voie ferrée de la vallée de l'Eyrieux (CFD) en itinéraire de déplacement doux (cyclotourisme, pédestre, équestre) tant pour les touristes que pour la population. Long de 70km de **La Voulte à St Agrève** et de 20km entre Le Cheylard et Lamastre, il s'agit d'un projet très important ; il sera un produit touristique structurant pour le territoire lorsque tous les aménagements seront réalisés. L'objectif est, à terme, de parvenir à une « offre produit » structurée autour d'une boucle « Mastrou, ancienne voie Lamastre-Le Cheylard, vallée de l'Eyrieux et faire le lien avec le Léman-Mer ». Une autre possibilité de développement est à envisager aussi au-delà de St Agrève vers Dunières (43).

Dans le cadre du CGD Eyrieux, un premier tronçon de 13km entre La Voulte et St Fortunat a déjà été réhabilité, puis une étude et une 1^{ère} tranche de travaux ont été programmés sur le tronçon Eyrieux aux Serres.

L'objectif de cette action n°9 du CDRA est de **poursuivre la réhabilitation du CFD selon une logique linéaire de l'aval vers l'amont.**

Ainsi, la communauté de commune Eyrieux aux Serres souhaite-t-elle lancer sur ce même tronçon de 19km, de St Vincent-de-Durfort à Chalencon, une seconde tranche d'aménagements (revêtement, assainissement, drainage,...), de sécurisation (garde-corps, traversées, carrefours, accès,...) et de valorisation (accueil, signalétique...)

Ainsi mi 2009, selon le calendrier prévisionnel, plus de 30 km qui seront réhabilités et valorisés.

COUT TOTAL DU PROJET (2nde tranche) : 1 085 245 € HT

Rappel 1^{ère} tranche : Coût 600 K€ / subventions 360K€ CGD (Région + CG07)

DEPENSE SUBVENTIONNABLE ELIGIBLE : soit la totalité, soit plafonnée à 885 714 € ?

SUBVENTION CDRA SOLLICITEE 370 796 € (initialement prévu 310 000€)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Région CDRA	370 796 €	35 %	
Etat :			
FNADT	150 000 €	14%	
DGE	150 000 €	14%	
CG 07 / ATP	197 400 €	18%	
Communauté de communes	217 049 €	19%	

- **INSTRUCTION TECHNIQUE DU DOSSIER** : il était prévu initialement au CDRA une subvention régionale de 310 000€ pour cette seconde tranche, basée sur un chiffrage de 2004. Budget actualisé, **la communauté de communes sollicite aujourd'hui une subvention de 370 796€**. Ce dossier devra **recueillir l'avis du CLD avant son passage en CAT** (selon la délibération de la Région)